



André Paradis

L'être humain est un animal bizarre. J'entendais l'autre jour que l'Europe avait failli avoir sa navette spatiale, baptisée Hermès, mais que trois fois hélas ! Cette merveille, qui devait mettre les étoiles à nos pieds, n'a pu exister faute d'argent. Bizarre, disais-je, comme on choisit le sens des infos qu'on entend : moi, Hermès m'a laissé un autre souvenir. Pour qu'elle se pose, on devait allonger la piste de Rochambeau et chasser (une fois de plus !) les Amérindiens qui vivaient au bout de la piste. Pour eux, un petit génie avait dégouté un ou deux hectares de marais bien enclavés et emmoustiqués quelque part près du Mahury et on devait les y déposer. Des marais, on en a, ça ne nous privait pas. Ça m'a rappelé ce vieil habitant de Yanou-Bellevue qui me racontait comment on les avait déplacés de force parce qu'ils étaient installés sur de la bonne terre et que quelqu'un la voulait et comment on les avait mis là où ils sont actuellement parce que la terre y est misérable. C'était il y a 60 ans, c'est vrai. Hermès n'est pas si vieux que ça.

Quand on écoute bien, on entend que l'histoire a toujours deux sens : le sens obligatoire et le sens interdit. Je passe volontairement sur le sens giratoire. C'est un peu la même chose avec le prix flottant de l'essence : quand le prix du baril monte, le prix de l'essence monte, ça c'est normal. Mais quand le prix du brut baisse, l'essence flotte. Et comme elle est plus légère que l'eau, elle monte. Sauf le gazole de Trinidad, il baisse. C'est le prix des pompes à injection qui augmente. Mais dans la mesure où le conseil général assume et rembourse les pompes quand elles sont foutues, ça me va. Et tiens ! Il y a encore l'info sur le taux d'intérêt du livret A. Que



ce soit 0,75 ou 1,25%, peu importe quand l'inflation est à zéro ou moins. Sauf qu'en Guyane elle est à 3% et on ne nous le dit pas. Moralité, on y perd 2% par an, voilà comment la France ruine les Guyanais et, tout ça, parce qu'elle est incapable d'imaginer qu'on puisse avoir des spécificités. Les spécificités, c'est toujours la ruine des Jacobins. (Non, ce n'est pas un oiseau, c'est un type de colon. Un jour je vous expliquerai.)

Comme vous le voyez, le langage, c'est compliqué. Si on ne fait pas attention, il est très facile de tenir un double langage, sans parler (évidemment !) qu'on peut avoir la langue fourchue, qui permet, sur les plus graves sujets, de parler pour dire tout et le contraire de tout. Il y a des ministres qui sont redoutablement forts à ce jeu. Il y a même des humains qui ne savent pas parler autrement. C'est la plaie des journalistes qui restent secs devant les comptes rendus à faire. Relisez un peu, si vous le pouvez, les explications de ce chanteur qui devait être à la fête de Mana et qui a préféré aller ailleurs.

Il est bien vrai qu'ils sont un peu légers, ceux qui pensent que le langage sert à exprimer la pensée. Que la langue soit double, triple, fourchue, de bois ou de vipère, voire pâteuse, le pire, c'est encore qu'il n'y ait rien derrière, pas même l'ombre d'une pensée. C'est sans doute de cela que parlait... pardon, qu'écrivait Blaise Pascal quand il se disait effrayé du silence des espaces infinis. Pourtant, à bien y réfléchir, le silence ne vaut-il pas mieux que la langue en gelée ?

■ André Paradis

## Plus de 50 000 étrangers «non expulsables»



> Visite du ministre Eric Besson au bureau de la nationalité et de l'immigration de la préfecture de Cayenne le 24 juillet : © J.V.

**PLUS DE 50 000 ÉTRANGERS SONT «EN RÉGLE»** en Guyane selon la préfecture. Il serait plus juste de dire «non expulsables». Parmi eux, on comptait «courant 2008, 27 725 ressortissants étrangers adultes en situation régulière» dont une portion congrue détentrice d'un récépissé de dépôt d'un dossier de demande de titre de séjour. Et la préfecture a évalué en 2008 à «environ 22 300» le nombre d'enfants mineurs en Guyane, un nombre identique à celui estimé début 2007. Des chiffres qui mettent en lumière une augmentation du nombre d'adultes étrangers «en règle» de plus de 28 % (!) entre le 8 mars 2007 et «courant 2008». Si l'on en croit les chiffres préfectoraux, la régularisation se serait donc largement accélérée entre début 2007 et l'année 2008 comparativement aux années précédentes sur une période équivalente. Cela signifierait qu'en 2008, près d'un quart de la population guyanaise était constitué d'étrangers inexpulsables... UN DOSSIER RÉALISÉ PAR FRÉDÉRIC FARINE

Sur erreur de calcul des services préfectoraux, ces chiffres n'ont rien de surprenants de l'immigration régulière, remis en perspective par nos soins, tordent quelque peu le cou à certaines affirmations véhiculées, régulièrement depuis des années, par diverses associations

humanitaires, sur la «réticence» de l'Etat à délivrer ces précieux sésames en Guyane: or des titres de séjour sont bel et bien octroyés régulièrement en Guyane à des étrangers, selon les chiffres que nous ont communiqués les autorités. Certes, le plus souvent, au prix d'un parcours du combattant qui passe, entre autres, par d'indé-

niables et interminables attentes notamment devant la préfecture de Cayenne. A ce sujet, la préfecture reconnaît dans un document que nous avons pu consulter: «la nécessité absolue de revoir les conditions physiques de l'accueil» tout en nous soulignant par ailleurs que «des efforts ont commencé à être faits avec un habitat

pour le pré-accueil, mis en place, il y a quelques mois». Ou encore que «plus de 200 personnes sont reçues chaque jour à l'accueil ou pour un rendez-vous ou pour une demande d'asile».

**Près de 28 000 adultes non expulsables en 2008.**

«Courant 2008», nous a-t-on indiqué à la préfecture, «27 725 étrangers» adultes étaient «en situation régulière en Guyane». Selon que l'on situe ce chiffre début 2008 ou fin 2008 (ce que la préfecture n'a su nous dire avec précision), le nombre d'adultes «en règle» (ou

non expulsables) en Guyane a augmenté de presque 30% (!) en un an, si le dernier chiffre divulgué date du premier trimestre 2008, en un peu plus de 21 mois, s'il date de fin 2008. Parmi ces 27 725 adultes «en règle», une petite partie serait constituée d'étrangers inexpulsables dans l'attente du traitement de leur dossier de demande de titre. Sur ce dernier point, la préfecture ne nous a pas donné d'information chiffrée pour 2008. Nous avons tenté de joindre à ce sujet, lundi 27 juillet, le responsable du bureau de la nationalité et de l'immigration (souvent nommé bureau des étrangers). Sans succès...

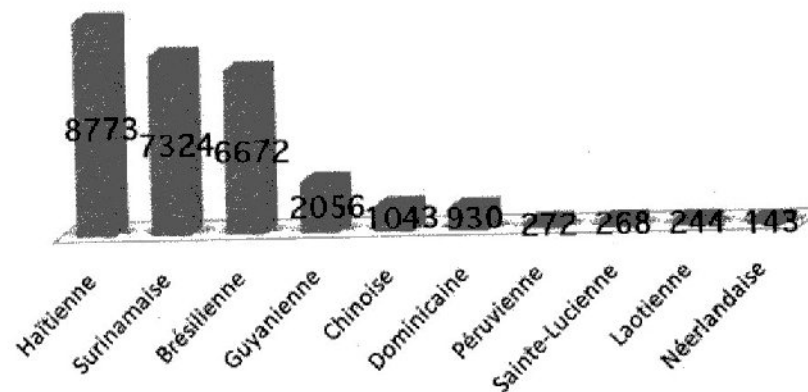
**Les Surinamais en seconde position selon la préfecture**

En mars 2007, au hit-parade des étrangers adultes «non expulsables» en Guyane (c'est à dire: détenteurs d'un titre de séjour, d'une autorisation provisoire de séjour ou d'un récépissé de dépôt de demande de titre), on trouvait en tête 6 892 Haïtiens. En seconde position, les Brésiliens, avec un nombre de 5 342 ressortissants adultes en règle, devançaient les Surinamais (4 639) et les Guyanais (1 646). En revanche, au 8 mars 2007, la préfecture avait recensé davantage d'enfants surinamais : 7 809 que d'enfants haïtiens : 6 595 et brésiliens : 4 768. La préfecture ne nous a pas donné les chiffres des enfants étrangers, pays par pays, pour l'an dernier. Mais en tout cas, selon ses chiffres 2008 (voir tableau p.11), les adultes surinamais non expulsables ont chipé la seconde place aux Brésiliens avec 7 324 ressortissants en Guyane contre 6 672 pour les adeptes de la langue de Chico Buarque. Vu l'impressionnante progression surinamaïse, nous avons demandé à la préfecture s'il n'y avait pas eu inversion de chiffres entre les contingents brésiliens et surinamais. Nous n'avons pas eu de réponse. Les adultes haïtiens représentent toujours le groupe «en règle» le plus important de Guyane: 8 773 personnes en 2008. • F.F.

**En mars 2007, 19 154 adultes avaient un titre de séjour**

En 2007, son prédécesseur, Sébastien Truet nous avait indiqué qu'au 8 mars 2007 (voir LSG n°1214) 21 634 adultes étrangers étaient considérés «en règle» en Guyane. Dans ce total, la préfecture incluait 19 150 adultes détenteurs d'un titre de séjour et 2 484 adultes en attente d'une éventuelle régularisation de leur dossier et en possession, soit d'une autorisation provisoire de séjour, soit d'un récépissé. Au sujet du récépissé, le Gisti (Groupe de soutien aux immigrés) avait souligné dans un rapport publié début 2007, la difficulté de l'obtenir à la préfecture de Guyane : «La délivrance d'un récépissé qui, selon l'article R311-4 du Ceseda, doit être remis à tout étranger admis à souscrire une demande de première délivrance ou de renouvellement de titre de séjour, est longtemps différée. Ainsi, même pour les étrangers établis de manière assez stable pour bénéficier d'une carte de résident, le rendez-vous ne s'obtient souvent que 8 ou 9 mois après la demande et aucun récépissé n'est délivré avant; faute de pouvoir produire un titre, ils subissent l'interruption de droits liés à la régularité du séjour, comme certaines aides sociales. Et certaines démarches, comme la recherche d'emploi ou de logement, sont fortement compromises». Pour sa part, en 2006, le bureau des étrangers de la pré-

**Population étrangère en situation régulière (27 725 ressortissants)**



Non compris les mineurs étrangers estimés à 22 300

> Sur le graphique, le nombre d'adultes étrangers soit disposant d'un titre de séjour, soit en attente d'une décision (source préfecture) / © D.R.

fecture nous avait déclaré n'octroyer de récépissé qu'après un dépôt de dossier «paraissant complet». Fin mars 2007, le chef de ce bureau des étrangers, Sébastien Truet, nous avait déclaré délivrer un récépissé: «sur rendez-vous au guichet ou après examen de situation». Aujourd'hui, selon la Cimade: «par rapport aux dossiers en cours chez nous, on a toujours aussi peu de récépissés» nous a déclaré, le 26 juillet dernier, Lucie Curet juriste au sein de cette association qui aide notamment les étrangers à faire valoir leurs droits. Concernant cette accélération des régularisations : «au niveau des dossiers que l'on traite, on n'a

pas constaté d'augmentation de délivrance de carte» affirme une autre source à la Cimade où l'on concède ne pas avoir les chiffres préfectoraux des personnes non expulsables. «Après, s'ils comptent aussi les récépissés, les autorisations provisoires données pour quelques mois et le fait qu'ils ont un peu plus de personnel au bureau des étrangers, c'est vrai, cela peut augmenter» analyse-t-on encore à la Cimade. A la préfecture, où l'on ne nous a pas donné la part des dossiers en attente pour 2008, on estime qu'il s'agit dans tous les cas «d'un volume faible des adultes en situation régulière» et on précise qu': «en 2008, 11 744 titres

de séjour ont été délivrés dont 2 575 premières demandes, le reste étant des renouvellements.»

**«22 300 mineurs étrangers»**

Concernant le nombre étrangers mineurs résidant en Guyane: la préfecture les avait estimés précisément à 22 394 au 8 mars 2007. L'estimation, peu ou prou identique d'après les chiffres fournis pour l'année 2008 («22 300 environ» selon la préfecture) ne semble donc pas avoir fait l'objet d'investigations réactualisées depuis. «Un enfant mineur n'est pas dans l'obligation d'avoir un titre de séjour» nous avait indiqué Sébastien Truet

en mars 2007 avant de nous préciser que le recensement des enfants étrangers à l'époque avait été « effectué à partir de l'instruction des dossiers, du regroupement familial et des documents pour étranger mineur : le TIR (Titre d'identité républicain) pour un enfant étranger né sur le territoire français et le DECM (Document de Circulation pour Enfant Mineur) lorsque l'enfant est né à l'étranger ».

**En moins de 3 ans : 10 000 étrangers supplémentaires « en règle »**

Le nombre d'étrangers dits « réguliers » recensés par la préfecture (adultes en règle plus enfants) se chiffrait à 44 028 au 8 mars 2007. Un précédent recensement de la préfecture au 31 décembre 2005 transmis alors sans distinguer les adultes des enfants) donnait un chiffre de 40 624 « étrangers réguliers (1) ». Moins de trois ans plus tard, en estimant « *courant 2008* » le chiffre total d'étrangers adulte plus enfants) à 50 025 personnes, la préfecture aurait donc énuméré près de 10 000 étrangers non expulsables supplémentaires soit 25% de plus. Comparativement, en 14 mois, entre fin 2005 et mars 2007, cette augmentation s'élevait qu'à 8,37%. En mars 2007, parmi les 44 028 étrangers « en règle » en Guyane au sens large employé par la préfecture, on comptait, outre 6 595 jeunes haïtiens mineurs, 6 892 Haïtiens

**Coup de fil...**

A la suite de la publication dans LSG 1214, fin mars 2007, de notre reportage sur les étrangers de Guyane, l'auteur de ces lignes avait reçu un message téléphonique d'une dame guyanaise. Celle-ci affirmait alors, à la lecture notamment de l'augmentation importante « du nombre de Brésiliens en règle », entre janvier 2006 et mars 2007, que certains titres de séjour avaient pu bénéficier d'un accélérateur de fascicules à la célérité suspecte. Cette dame était son argumentation en désignant un lieu à Cayenne où se déroulaient, selon elle, des « montages » de dossier pas très catholiques. Hélas, nous étions alors accaparés par d'autres dossiers et son message téléphonique s'était effacé sans que l'on ait pris le temps de rappeler l'intéressée afin de vérifier le bien fondé ou non de ses informations... • F.F.

adultes non expulsables, dont 6 200 avec un titre de séjour et 692 en attente de régularisation c'est à dire en possession d'une autorisation provisoire de séjour ou d'un récépissé. « *Courant 2008* », le nombre de Haïtiens « non expulsables » (voir tableau) est passé à



> Le hall récemment ouvert pour le pré-accueil des étrangers à la préfecture/ © J.V..

8 773 soit une augmentation supérieure à 27% sur une période comprise entre un an et 21 mois. Sans compter les 7 908 mineurs surinamais de l'époque, les 4 639 adultes surinamais non expulsables (dont 4 062 avec titre et 577 en attente de régularisation) répertoriés en mars 2007 sont passés en 2008 à 7 324 soit une augmentation de près de 58% (!) selon le tableau fourni par la préfecture. En mars 2007, la préfecture estimait à 5 342 le nombre d'adultes brésiliens inexpulsables (dont 4 692 avec un titre de séjour, 650 en attente de régularisation). A cela s'ajoutait 4 768 jeunes mineurs brésiliens, eux aussi non expulsables. En 2008, le chiffre d'adultes brésiliens « en règle » au sens large employé par la préfecture est passé à 6 672, soit une hausse de 24,9%. Enfin, au-delà des 1 349 enfants guyaniens mineurs répertoriés en Guyane en mars 2007 selon la préfecture, le nombre des adultes du Guyana « en règle » est passé de 1 646 en mars 2007 (dont 1 468 avec titre, 178 en attente) à 2 056 en 2008, soit une augmentation de 24,9%.

**Des compteurs qui s'affolent**

Début 2006, la préfecture nous avait indiqué (sans distinguer les adultes des enfants) qu'au 31 décembre 2005, on dénombrait « en situation régulière » : 12 449 Haïtiens, 11 707 Surinamais, 8 615 Brésiliens et 2 945 Guyaniens. Les données comparées de la préfecture révélèrent alors que, sur une période de 14 mois, entre fin 2005 et mars 2007, l'augmentation des étrangers « non expulsables » (adultes plus enfants) avait atteint 17,35% pour les Brésiliens, 8,34% pour les Haïtiens, 7,2% pour les Surinamais et seulement 1,7% pour les Guyaniens. Entre mars 2007 et « *courant 2008* » donc dans une période d'une durée relativement proche (entre un an et 21 mois maxi), les données ont évolué assez brutalement pour les adultes dits « en règle ». Les Haïtiens adultes inexpulsables ont augmenté de 27%, les Surinamais de 54%, les Brésiliens et les Guyaniens de près de 25%. Vous êtes bien sûrs de la réalité de ces compteurs qui s'affolent, a-t-on « rereremandé » à la préfecture? « *Oui, oui* » nous a-t-on répondu...

• Frédéric Farine

(1) 42 584 selon le ministère de l'intérieur à cette date

**« Il fallait être une Guyanienne avec un beau cul »**

Ces dernières années n'ont pas déroqué à la règle : l'histoire de la Guyane aura été assez régulièrement parsemée de trafics de titres de séjours impliquant certains agents de la préfecture. Comme l'auteur de ces lignes l'évoquait en juillet 2004 dans une enquête publiée par feu *Menmomag* n°17 (*Le titre de séjour coûte cher... à la préfecture de Guyane*), un fonctionnaire guyanais du bureau des étrangers de la préfecture avait été condamné le 12 décembre 1995 pour « corruption passive » et « vols de documents administratifs » à 18 mois de prison dont 12 ferme, en première instance, en appel par un arrêt du 25 novembre 1996 puis malgré un pourvoi en cassation. Le « corrupteur », un originaire de Taïwan, chez qui l'on avait retrouvé des imitations de la signature du chef du bureau des étrangers de l'époque et des empreintes de tampons de la PAF, avait écopé de la même peine. L'objet du délit était de délivrer, moyennant finances, des titres de séjours, principalement à des ressortissants chinois. Le fonctionnaire en cause, pour se défendre, avait indiqué qu'une partie des documents retrouvés chez lui devait servir à monter un dossier sur son supérieur hiérarchique, un chef du bureau des étrangers de l'époque d'origine métropolitaine jamais inquiété par la justice mais qui aura, au demeurant, laissé un souvenir mémorable à plusieurs personnes l'ayant cotoyé en Guyane : « dans les restaurants chinois où je me suis rendu avec lui, il était accueilli avec empressement et ne payait pas. A son domicile, il avait balisé le pourtour de son jardin avec des bouteilles de champagne qu'il disait avoir reçues en cadeau » confie l'une de ses connaissances de l'époque. En 2004, dans *Menmomag* n°17, l'ex-directrice d'une agence d'intérim de Kourou nous avait confié être restée estomaquée par sa rencontre avec ce même chef du bureau des étrangers, plusieurs années auparavant : « J'avais pris rendez-vous avec lui pour plaider le cas d'intérimaires masculins en quête de papiers. (Il) m'avait rétorqué qu'ils n'entraient pas dans son critère d'attribution de titre de séjour. Selon lui, il fallait être : "une Guyanienne avec un beau cul". Ce sont ses termes exacts. Je n'ai jamais su s'il plaisantait. » • F.F.

## Aline Sébéloué ne fait pas appel

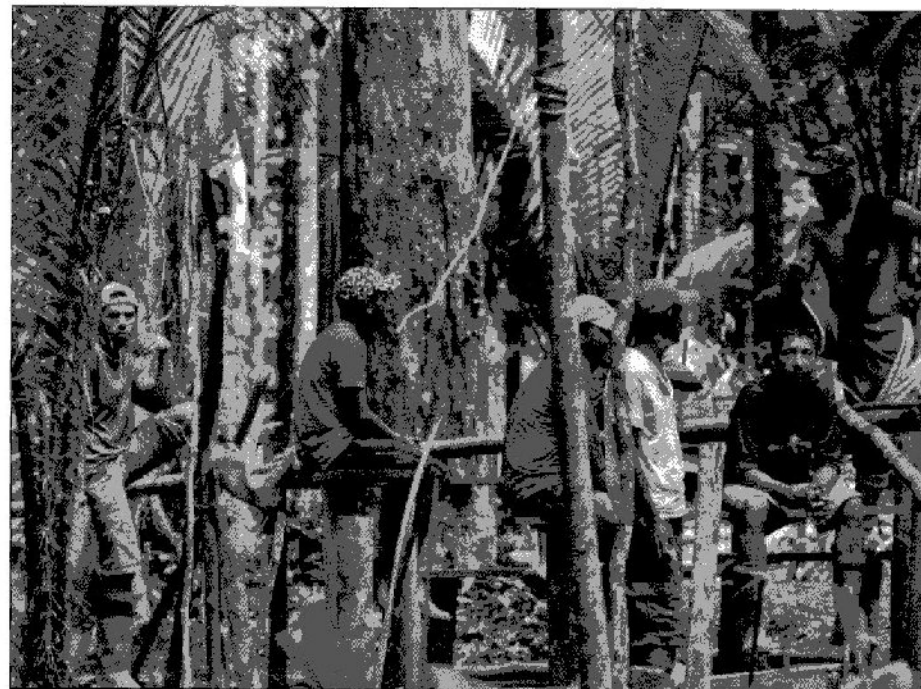
Condamnée le 26 juin dernier à 18 mois de prison dont 15 avec sursis pour «trafic d'influence passif» dans l'affaire judiciaire liée à un réseau de prostitution de Dominicaines (voir *Menmag* n°17 de juillet 2004 et *LSG 1304* de décembre 2008), Aline Sébéloué, 52 ans, agent de la préfecture au moment des faits reprochés, a décidé «de ne pas faire appel» nous a confié son avocat maître Etienne-Yves Barrat. Aline Sébéloué ayant déjà effectué près de 7 semaines de détention provisoire, en 2004, dans cette affaire: «elle ne va pas retourner en prison» assure son avocat lequel estime qu'«aller en appel aurait été une décision dangereuse: en première instance, le procureur avait requis sa condamnation à 18 mois ferme». Aline Sébéloué, originaire de Ouanary, a aussi été condamnée à payer 10 000 euros d'amende. «Il y a déjà une bonne partie de cette somme qui avait été saisie à son domicile» souligne encore son avocat. Exactement 5 280 euros en liquide, selon le tribunal, plus des bijoux. «Les fonds saisis» serviront au paiement de l'amende a décidé le tribunal. Mais les juges n'ont pas été convaincus par les explications d'Aline Sébéloué qui a affirmé (sans apporter d'élé-

ment probant selon le tribunal) que cette somme en espèces (de 5 280 euros) était le produit de la vente de CD musicaux élaborés avec sa sœur. Par ailleurs, Aline Sébéloué a reconnu «a minima» selon le tribunal avoir reçu «un don de 500 euros en remerciements de ses diligences dans un dossier de carte de séjour», comme nous l'avions révélé fin 2008. Klébert Sainte-Brice, l'autre agent de la préfecture condamné dans cette affaire également pour «trafic d'influence passif», pour sa part à 12 mois de prison avec sursis, a, lui, fait appel selon son avocat maître Marcault-Derouard et il redevient donc présumé innocent. Un «élu» a aussi été condamné dans ce dossier, il s'agit du conseiller municipal depuis mars 2008 de Saint-Elie, Georges Luce, policier au moment où avait éclaté cette affaire des prostituées dominicaines. Entre mai 2004 et janvier 2005, Georges Luce avait passé plus de 7 mois en détention provisoire. Le 26 juin dernier, il a été condamné pour complicité de proxénétisme à deux ans de prison dont un ferme mais sans peine d'amende, le tribunal ayant estimé que sa longue suspension administrative de sa fonction de policier à Cayenne suffisait. En revanche, le tribunal ignorant sa qualité d'élu à Saint-Elie depuis mars 2008 (à une date où

il était mis en examen depuis près de 4 ans) ne s'est pas penché sur cette originalité. Selon le parquet, Georges Luce n'a pas fait appel de sa condamnation. Seules les rares personnes ayant fait appel dans ce dossier seront rejugées, le parquet n'ayant pas interjeté un appel général. Il faut dire que cette affaire de trafic de titres de séjours lié à des prostituées dominicaines n'est «vraiment pas glorieuse pour la justice» nous a récemment confié un magistrat: plusieurs pièces de procédures avaient disparu au cours de l'instruction, ces pertes aboutissant à quatre non-lieux, notamment d'un troisième agent de la préfecture mis en examen, avions-nous révélé début décembre dernier (*LSG 1304*). Selon une source proche du dossier, des écoutes téléphoniques de cette affaire, elles aussi volatilisées, avaient fini par être retrouvées... dans la salle des scellés. Un autre agent de la préfecture Omar Hersi a, lui, été mis en examen en 2008 dans deux autres dossiers distincts non jugés: celui des «faux papas chinois» et celui «des marins pêcheurs» (voir *LSG 1280*, juillet 2008 et *LSG 1307*, janvier 2009). Le guichetier du bureau des étrangers a passé plus de 6 mois en détention provisoire entre juillet 2008 et début 2009. Il reste présumé innocent...

- Frédéric Farine

## Harpie fait chuter le nombre de reconduites!



> Un village de clandestins brésiliens récemment démantelé sur le site d'extraction d'or primaire de Guérilla 2 dans la région de Saül. / © J.V.

**Cela pourrait confiner au paradoxe pour l'opération Harpie: cette opération renforcée de lutte contre l'orpaillage clandestin fait chuter le nombre de reconduites d'étrangers en situation irrégulière. Une donnée mathématique qui s'explique.**

En Guyane, les années 2006 et 2007 avaient été marquées par un nombre très important de reconduites à la frontière d'étrangers en situation irrégulière: 9 711 en 2006 et

10 094 en 2007. L'année 2008 a été marquée par une baisse de ce nombre puisque 8 085 personnes ont été reconduites à la frontière par l'ensemble des services compétents. Et l'une des explications avancées par des sources proches

du dossier pour justifier cette chute est intéressante: les fortes baisses des reconduites sur 2008 correspondent aux quatre mois de l'opération Harpie! «C'est le principe même d'Harpie. Avec les points de barrages fluviaux et rou-

## DOSSIER Immigration : les chiffres et des affaires

tiers, les gens ont été maintenus à l'extérieur du dispositif Harpie ou à l'intérieur et ont été asphyxiés» analyse une source policière proche du dossier. «C'est sûr que pendant Harpie, pas mal de clandestins se planquent» note un opérateur minier de Maripasoula.

### 34% d'interpellations d'illégaux en moins sur les 4 mois d'Harpie 2008

Les chiffres que nous nous sommes procurés parlent d'eux-mêmes: en mars 2008, qui correspond peu ou prou au premier mois du déploiement d'Harpie, le nombre d'infractions à la législation sur les étrangers constatées (infraction qui ne correspond pas toujours à une reconduite mais, si c'est le cas, la précède) par l'ensemble des services habilités en Guyane (police, gendarmerie...) a chuté de 46% par rapport au mois de mars 2007. En avril 2008, ce chiffre a chuté de 34% par rapport au chiffre d'avril 2007. En mai et juin 2008, selon les mêmes comparaisons par rapport aux mêmes mois de l'année précédente, ce chiffre a chuté respectivement de 22% et 34%. Ce qui fait une moyenne de 34% de baisse des constatations d'infractions à la législation sur les étrangers en Guyane sur les quatre mois d'Harpie 2008! «C'est vrai qu'en 2008, on avait assisté à une mise en sommeil de certains chantiers aurifères, avec des gens qui s'étaient repliés au Surinam Et on avait assisté à une baisse des inter-

**«C'est vrai qu'en 2008, on avait assisté à une mise en sommeil de certains chantiers aurifères, avec des gens qui s'étaient repliés au Surinam Et on avait assisté à une baisse des interpellations d'étrangers en situation irrégulière (...) mais l'année dernière, il y avait eu des fuites d'un peu partout, tout le monde savait que cette première opération Harpie ne durerait pas au delà du 30 juin».**

**> Colonel François Müller, commandant de la gendarmerie en Guyane**

pellations d'étrangers en situation irrégulière» reconnaît le colonel François Müller, commandant de la gendarmerie en Guyane avant d'ajouter «mais l'année dernière, il y avait eu des fuites d'un peu partout, tout le monde savait que cette première opération Harpie ne durerait pas au delà du 30 juin». Et dès la fin d'Harpie 1, en juillet 2008, selon une information que nous avons recueillie par ailleurs, la gendarmerie avait vu subitement son activité d'interpellation d'étrangers en situation irrégulière augmenter de 132% (!) par

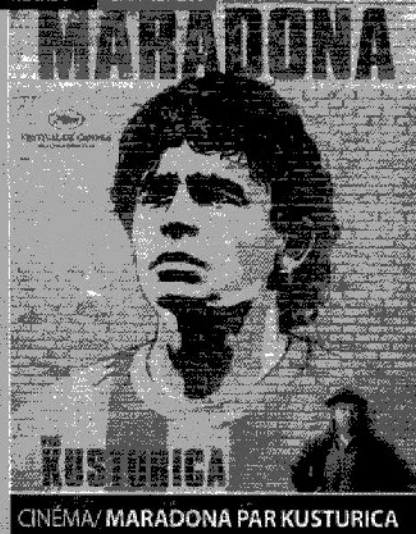
rapport à juillet 2007. A la police de l'air et des frontières (PAF), on reconnaît qu'en 2008 avec la mise en place d'Harpie, «l'activité de la PAF a diminué de manière non négligeable»: 52% en mars, 10% en avril, 32% en mai, 49% en juin. «Avec la fin du dispositif Harpie, en juillet, pour la première fois de l'année, on a eu une activité en terme d'infraction à la législation sur les étrangers qui est devenue non négligeable» poursuit-on à la PAF. Dès le départ de l'ensemble des 550 renforts d'Harpie en 2008, la Guyane a donc vu reprendre de plus belle ses bonnes vieilles habitudes de circulation de personnes en situation irrégulière et d'activité économique clandestine loin d'être limitée aux sites aurifères, mais qui touche fortement les épiceries et le BTP: «Il y a bien sûr l'immigration clandestine liée à l'or mais également celle liée notamment aux chantiers du bâtiment» souligne une source policière qui travaille sur ce dossier. Pour 2009, la tendance des chiffres des reconduites ressemble comme deux gouttes d'eau à celle de 2008. Selon des données que nous nous sommes procurées, 4 695 étrangers en situation irrégulière ont été reconduits au cours du premier semestre 2009, c'est à 4% près, le même chiffre que durant le premier semestre 2008: 4 517. Un premier semestre 2008 dont les quatre derniers mois avaient été marquées par Harpie...

—Frédéric Farine

## GUIDE TÉLÉ

Du 1 août au 7 août 2009

MARDI CANAL PLUS



CINÉMA/ MARADONA PAR KUSTURICA

MARDI TEMPO



DOCUMENTAIRE / DÉMOCRATIE DES MOI

VENDREDI TEMPO



MUSIQUE/ DOCTOR PRINCE ET MISTER JACKSON

LUNDI PLANÈTE



FICTION / OPÉRATION LUNE

# La Semaine Guyanaise

L'HEBDOMADAIRE DES AMOUREUX DE LA GUYANE